



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 124250

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés rencontrées par les praticiens kinésithérapeutes, en particulier dans les zones rurales. Ces dernières sont en effet délaissées par la très grande majorité des praticiens tandis que ceux qui y maintiennent une présence médicale font parfois face à des restrictions importantes dû à un nombre d'actes maximum annuel fixé par la nomenclature générale des actes pratiqués, en vigueur depuis la décision UNCAM du 11 mars 2005. Ce nombre maximum annuel ne leur permet parfois plus de procurer à leurs patients un suivi médical sérieux et régulier. Il souhaiterait donc voir ce chiffre réévalué à la hausse et aimerait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124250

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 13010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)